

# Formation pour instructeur de vol à voile comme instructeur TMG selon EASA

## Cours 2021

- 05.04. - 09.04.2021 (Semaine 14)

Cours 1/2021

## Lieu

Base fédérale aéroport de Berne

## Exigences

- Instructeur vol à voile FI (S)
- Extension TMG (Rating valable), TMG – Expérience > 30 Heures de vol
- Radiotéléphonie RT anglaise (Un ELP valide n'est pas une condition)
- En priorité des FI, qui font aussi dans leur groupe l'instruction TMG. Des expériences de vol personnelles ne seront pas dispensées, vu qu'il s'agit d'une préparation intensive pour la fonction de FI pour TMG.

## Nombre de participants

4 Minimum

6 Maximum

## Coûts

Env. CHF 1'100.- facturés par la FSVV (Repas et logement non inclus)

Nouveau financement par le *financement spécial du trafic aérien (Aides pour la formation Oafa)*. L'Oafa prend en charge 50%, la FSVV 25% comme subvention et l'école 25% des frais. Le procédé de demande sera expliqué lors de l'invitation au cours.

## Avions pour la formation

3 TMG (loué à des groupes de vols en Suisse)

1 Robin DR 40 (loué à des groupes de vols en Suisse)

## Documentations

- Syllabus de la FSVV «TMG formation supplémentaire pour pilotes de vol à voile»
- Etape de formation pour l'extension TMG pour FI (S), selon EASA SFCL.315 4. iii)
- Formation TMG pour les détenteurs d'une licence SPL (sans TMG) selon EASA Part SFCL.AMC1.130 2. v)

## Buts

- Le/la participant(e) au cours d'instructeur TMG forme de manière autonome des pilotes de vol à voile comme pilotes TMG, en théorie comme en pratique, resp. il/elle prépare et donne la formation TMG.

## Délai d'inscription

Le délai d'inscription pour le cours (Semaine 14/2021) est fixé au 31.01.2021

Renseignements: Responsable du cours, Hans Marthaler, [hans.marthaler@gmx.ch](mailto:hans.marthaler@gmx.ch), 079 361 35 07